

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets « SCIENCE-DRIVEN E-INFRASTRUCTURES INNOVATION (SEI) »
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :

<http://www.belmontforum.org/opportunities/#open>

3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

16 juillet 2018

17:00 CEST

Points de contact à l'ANR

Chargé de projets scientifiques ANR

Eugenio ECHAGÜE

+33 1 73 54 82 21

eugenio.echague@agencerecherche.fr

Responsable scientifique ANR

Jean-Pierre VILOTTE

+33 1 73 54 82 72

jean-pierre.vilotte@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En mettant en place des accords avec des agences de financement étrangères, l'ANR permet aux chercheurs français d'initier ou d'approfondir leurs collaborations. Elle entend ainsi faire émerger des équipes d'excellence européennes et internationales.

L'objectif est de financer des projets internationaux innovants se démarquant clairement des projets nationaux en cours, démontrant une forte synergie entre les équipes de chaque pays et une réelle intégration des travaux communs.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique et technologique, en soutenant la participation des équipes nationales.

L'appel SEI cible des initiatives positionnées pour réunir des scientifiques environnementaux, sociaux et économiques avec des scientifiques de données, des informaticiens, des développeurs et des fournisseurs d'infrastructures collaborant à la résolution de une ou plusieurs barrières méthodologiques, technologiques et / ou des défis procéduraux auxquels fait actuellement face la recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire sur le changement environnemental. Ce type de recherche implique travailler avec des données transnationales de grande taille, diverses et multi-sources.

L'appel SEI sera mis en œuvre par une « Task Force » composées d'experts internationaux et de représentants d'organisations pertinentes (p. ex RDA, Codata, GE/GEOSS) et requiert que tous les projets financés partagent les résultats et participent à des ateliers de pilotage réguliers (nominalement une fois par an) afin de contribuer à un pôle de connaissances qui catalyse et maximalise une recherche efficace ainsi que le partage de bonnes pratiques, méthodes et implémentations logicielles.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de cet appel, les propositions de projet seront soumises en une étape. Elles seront rédigées en langue anglaise et devront être déposées par le coordinateur sur le site de soumission [BFgo](#) du Belmont Forum, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le guide du déposant (« Proposal Form Instructions »).

La date limite de dépôt des dossiers sur le site de soumission est fixée au **16 juillet 2018 à 17h** (CEST).

Les projets doivent suivre la structure définie dans le modèle de proposition disponible sur le site web du Belmont Forum. Tous les documents supplémentaires téléchargés sur BFgo doivent être au format PDF. Des conseils sur la manière de soumettre et de construire la proposition sont disponibles sur le site internet [BFgo](#).

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les projets doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**

Le projet doit être déposé sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des projets. Aucun document ne sera admis après cette date. Un projet complet doit comprendre :

- La proposition scientifique
- Le plan de gestion des données
- Les informations administratives et financières

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Le projet doit correspondre aux thèmes de collaboration scientifique tels que précisés dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Le projet ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre projet soumis à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les projets en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel à projets SEI du Belmont Forum:

- **Trans-nationalité**

Le consortium du projet doit impliquer des équipes de recherche basées dans au moins trois pays différents et éligibles au financement des agences participant à l'appel SEI. L'éligibilité des équipes nationales est soumise aux règles nationales d'éligibilité (voir annexes nationales de l'Appel à Projets). En cas de doute, l'agence de financement concernée peut se prononcer sur l'éligibilité. Les chercheurs et les partenaires non-universitaires qui ne sont pas couverts par les organismes de financement participants, peuvent également participer aux projets en utilisant leur propre source de financement ou d'autres sources. Si l'une des équipes nationales de recherche d'un consortium n'est pas éligible et/ou si l'exigence minimale des trois pays transnationaux n'est pas satisfaite, l'ensemble du consortium sera considéré inéligible et le projet ne sera pas évalué. La participation est strictement limitée à un maximum de deux propositions par candidat (que ce soit en tant que coordinateur, responsable scientifique ou membre de l'équipe) et personne ne peut agir en tant que coordinateur dans plus d'une proposition.

- **Durée des projets**

Des projets d'une durée de 4 ans sont attendus. Le projet pourra commencer au plus tôt en janvier 2019 et au plus tard le 1er mars 2019. Toutes les équipes nationales de recherche d'un projet donné doivent commencer leurs travaux en même temps.

Les propositions doivent également être éligibles conformément à chacune des règles d'éligibilité des agences nationales des pays participants (voir annexes nationales de l'Appel à Projets).

4. EVALUATION

L'éligibilité des propositions sera vérifiée par l'ANR. Les propositions éligibles seront confiées à un comité d'évaluation composé d'experts internationaux dans les domaines concernés. Au moins deux membres du Comité seront affectés à chaque proposition. Ils réaliseront leurs propres évaluations et feront également appel à des experts externes. Les avis des experts externes seront envoyés de façon anonyme aux coordinateurs et ceux-ci auront cinq jours ouvrables pour répondre aux commentaires avant la tenue du comité d'évaluation.

Les évaluations des experts externes, les commentaires reçus du coordinateur et les évaluations des deux membres du comité d'évaluation constitueront les éléments sur lesquels le comité d'évaluation s'appuiera pour son travail collectif d'évaluation.

Le comité d'évaluation préparera un rapport d'évaluation consensuel sur chaque proposition et établira un classement des projets recommandés pour le financement.

4.1 CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont tels que décrits dans les documents de l'appel à projet disponibles sur le site de l'ANR et sur le site du Belmont Forum. Le cas échéant et sur demande auprès de l'ANR, une traduction des critères d'évaluation pourra être fournie.

4.3 CLASSEMENT

Les propositions seront classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection finale s'effectuera sur la base de ce classement et de la disponibilité de fonds.

4.4 RESULTATS

Sur la base du classement du Comité d'évaluation, et en tenant compte des budgets disponibles, une recommandation commune de financement sera décidée lors d'une réunion entre les représentants des agences et le président du Comité d'évaluation.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel SEI et à la fiche relative aux accords de consortium, publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.